



2021
VERSION CONSOLIDÉE
DONNÉES STATISTIQUES 2019

MÉMENTO

**OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DES SIGNES
OFFICIELS DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE (SIQO)
EN NOUVELLE-AQUITAINE**



Cette publication est le fruit d'un partenariat entre l'INAO,
la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine,
la DRAAF Nouvelle-Aquitaine,
la Région Nouvelle-Aquitaine et l'AANA.



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



CHAMBRES
D'AGRICULTURES
ET TERRITOIRES
RURAUX
NOUVELLE-AQUITAINE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



AANA
AGENCE DE L'ALIMENTATION
NOUVELLE-AQUITAINE

300



PRODUITS SOUS SIGNE OFFICIEL DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE



Du fait de terroirs variés, les productions agricoles et alimentaires de Nouvelle-Aquitaine se caractérisent par leur grande diversité.

Les produits sous signe de la qualité et de l'origine, qu'ils soient AOP, IGP, LR, STG ou bio, sont nombreux. Ils témoignent de la richesse du patrimoine régional, bénéficiant de critères de qualité exigeants et de savoir-faire transmis de génération en génération.

40



INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

80



APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE / APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE

179



LABEL ROUGE

1



SPÉCIALITÉ TRADITIONNELLE GARANTIE

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

REPRÉSENTE

26,5%

DU CHIFFRE D'AFFAIRES NATIONAL DES PRODUITS SOUS SIQO HORS VIN (HORS BIO)

42,6%

DU VIN PRODUIT SOUS SIQO EN FRANCE (Y COMPRIS VINS DESTINÉS À L'ÉLABORATION DE SPIRITUEUX - HORS BIO)

98%

DU VIN PRODUIT EN NOUVELLE-AQUITAINE EST COMMERCIALISÉ SOUS SIQO (Y COMPRIS VINS DESTINÉS À L'ÉLABORATION DE SPIRITUEUX - HORS BIO)

2nd



RANG NATIONAL POUR LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS BIO EN 2019 (PARMI LES RÉGIONS FRANÇAISES)

2nd



RANG NATIONAL POUR LA SURFACE DES EXPLOITATIONS BIO EN 2019 (PARMI LES RÉGIONS FRANÇAISES)

/DONNÉES COLLECTÉES EN 2019

SOMMAIRE

LES SIQO DE NOUVELLE-AQUITAINE	P. 2 À 4
FRUITS ET LÉGUMES	P. 5
PRODUITS LAITIERS	P. 6
VOLAILLES ET PALMIPÈDES	P. 7
VIANDES ET CHARCUTERIES	P. 8
PRODUITS DIVERS	P. 9
VINS ET EAUX-DE-VIE	P. 10 À 11
MÉTHODOLOGIE	P. 11

La règle appliquée pour sélectionner les produits qui ont été attribués à la région Nouvelle-Aquitaine est précisée en page 11.

Les estimations de volumes et de chiffres d'affaires sous SIQO sont issues d'extrapolations réalisées au regard des effectifs d'opérateurs habilités recensés en région, selon la méthodologie également présentée en page 11.

LES SIGNES OFFICIELS DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE EN NOUVELLE-AQUITAINE



C'est la notion de terroir qui fonde le concept des Appellations d'origine.

L'Appellation d'origine protégée (AOP) et l'Appellation d'origine contrôlée (AOC)

désignent un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne des caractéristiques au produit.

Elle ne se crée pas, elle consacre une production existante et lui confère dès lors une protection à l'échelle nationale mais aussi européenne, voire internationale.

Exemple d'AOP/AOC en Nouvelle-Aquitaine :

- La quarantaine d'appellations de vins de Gironde : Bordeaux, Bordeaux supérieur, Côte de Bordeaux, Médoc, Saint-Émilion...
- Une vingtaine d'autres appellations de vin Bergerac, Buzet, Monbazillac, Jurançon...
- Cognac et Armagnac.
- Ossau-Iraty, beurre Charentes-Poitou, Chabichou du Poitou, pomme du Limousin, piment d'Espelette, noix du Périgord, porc Kintoa...



La Spécialité traditionnelle garantie (STG)

correspond à un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition, sans lien nécessaire avec une origine géographique.

Exemple de STG en Nouvelle-Aquitaine :

- Moule de Bouchot.



L'Indication géographique protégée (IGP)

identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Une étape, au moins parmi la production ou la transformation, doit avoir lieu dans cette aire géographique. Pour le vin, toutes les opérations réalisées depuis la récolte du raisin jusqu'à la fin du processus d'élaboration sont réalisées dans la zone géographique considérée. L'IGP est liée à un savoir-faire. Elle ne se crée pas, elle consacre une production existante et lui confère dès lors une protection à l'échelle nationale mais aussi européenne, voire internationale.

Exemple d'IGP en Nouvelle-Aquitaine :

- De nombreuses IGP viande de boucherie et charcuteries (jambon de Bayonne, agneau du Limousin, bœuf de Bazas, veau du Limousin...)
- De nombreuses IGP volailles et palmipèdes (volailles des Landes, de Gascogne, canard à foie gras du Sud-Ouest, chapon du Périgord...)
- Vin charentais, côtes de Gascogne...
- Pruneaux d'Agen, fraise du Périgord, kiwi de l'Adour, asperge du Blayais...
- Huîtres Marennes Oléron.
- Sel de Salies-de-Béarn.



Le Label Rouge est un signe national qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur. Outre les caractéristiques sensorielles du produit Label Rouge et leur perception par le consommateur, la qualité supérieure repose sur les conditions de production, l'image du produit au regard de celles-ci, les éléments de présentation ou de service. Les produits qui peuvent bénéficier d'un Label Rouge sont les denrées alimentaires et les produits agricoles non alimentaires et non transformés, quelle que soit leur origine géographique.

Exemple de Labels Rouges en Nouvelle-Aquitaine :

- De nombreux LR viande de boucherie (gros bovin, veau, agneau...),
- De nombreux LR volailles et palmipèdes (poulet, chapon, mini chapon, poularde, canard gras, pintade, dinde, œufs de poule...),
- Huîtres fines de claire vertes, huîtres pousse en claire, moules de filières élevées en pleine mer,
- Fraise, kiwi Hayward, piment doux, reine-claude, marron,
- Farine, brioche.



L'Agriculture Biologique (AB)

est un mode de production qui allie des pratiques environnementales optimales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal. Les opérateurs privilégient les procédés non polluants, respectueux de l'écosystème et des animaux. Ils excluent l'usage des organismes génétiquement modifiés (OGM) et limitent le recours aux intrants, en privilégiant l'emploi de ressources naturelles et renouvelables dans le cadre de systèmes agricoles organisés à l'échelle locale et en restreignant strictement l'utilisation de produits chimiques de synthèse.

300 PRODUITS SOUS SIGNE OFFICIEL DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE

FRUITS ET LÉGUMES 16

AOP FRUITS	2
IGP FRUITS	3
LR FRUITS	4
AOP LÉGUMES	1
IGP LÉGUMES	3
LR LÉGUMES	1
AOP ÉPICES	1
AOP HUILES*	1

PRODUITS LAITIERS 4

AOP FROMAGES	2
IGP FROMAGES	1
AOP BEURRE	1

VIANDES CHARCUTERIES 77

AOP CHARCUTERIE	2
AOP VIANDE	1
IGP CHARCUTERIE	1
IGP VIANDE	12
LR CHARCUTERIE	18
LR VIANDE	43

VOLAILLES ET PALMIPÈDES 111

IGP VOLAILLES	7
LR VOLAILLES	93
IGP PALMIPÈDES	1
LR PALMIPÈDES	5
LR ŒUFS	5

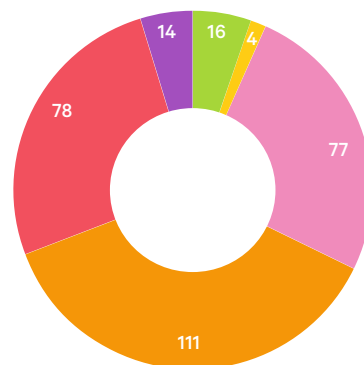
VINS ET EAUX-DE-VIE 78

AOC/AOP VITICOLES	63
IGP VITICOLES**	9
IG SPIRITUEUX	6

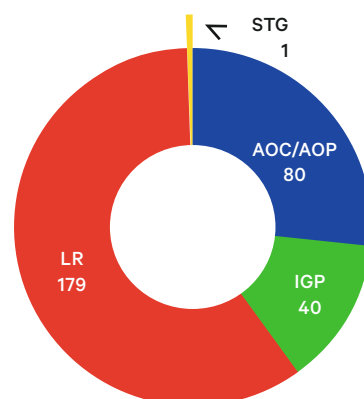
AUTRES PRODUITS 14

IGP HŪÎTRES	1
LR HŪÎTRES	2
LR MOULES	2
STG MOULES	1
IGP BRIOCHE	1
LR BRIOCHE	1
IGP SEL	1
LR FARINE	3
LR PRODUITS DE LA MER	2

RÉPARTITION DES SICO EN NOUVELLE-AQUITAINE PAR FILIÈRE

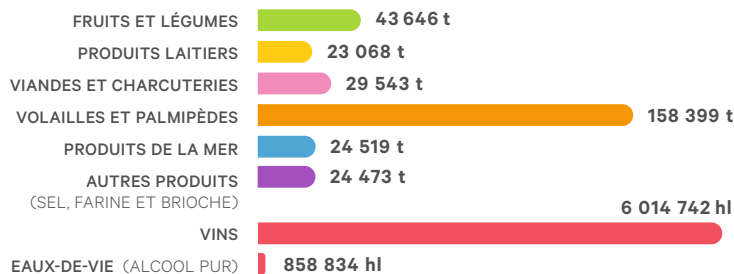


RÉPARTITION DES SICO EN NOUVELLE-AQUITAINE PAR SIGNE

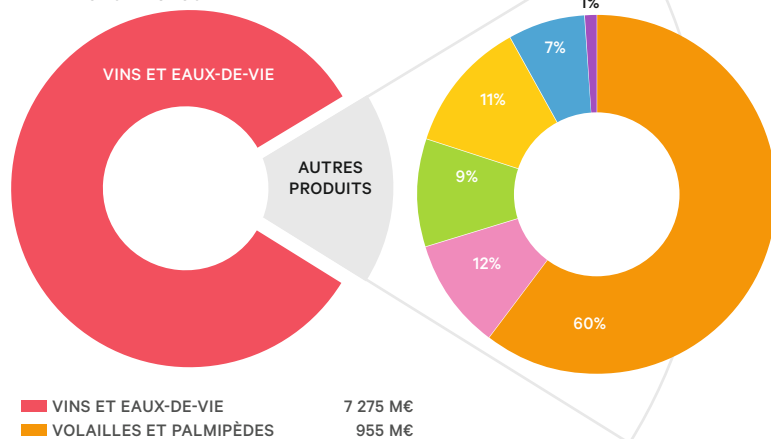


*L'AOC Huile de noix du Périgord a été officialisée en 2019 (AOP obtenue en 2021). Nous n'avons pas encore de données de production sur ce SICO. **En 2020, l'IGP Pays de Brive a été officialisée. Ce dernier SICO n'a pas encore de données de production. Il n'est pas comptabilisé en 2019.

VOLUMES PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE COMMERCIALISÉS SOUS SICO (HORS BIO)



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES PRODUITS SOUS SICO (HORS BIO) EN NOUVELLE-AQUITAINE EN MILLIONS D'EUROS



VINS ET EAUX-DE-VIE	7 275 M€
VOLAILLES ET PALMIPÈDES	955 M€
VIANDES ET CHARCUTERIES	185 M€
FRUITS ET LÉGUMES	136 M€
PRODUITS LAITIERS	178 M€
PRODUITS DE LA MER	108 M€
PRODUITS DIVERS	18 M€
TOTAL	8 855 M€



6 996
EXPLOITATIONS
BIO



289 468
HA EN BIO
OU CONVERSION



7,4 %
DÉ LA SAU
RÉGIONALE

FRUITS & LÉGUMES

16 PRODUITS SOUS SIGNE OFFICIEL DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE



INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

ASPERGE DES SABLES DES LANDES
ASPERGES DU BLAYAIS
FRAISE DU PERIGORD
KIWI DE L'ADOUR
MELON DU HAUT-POITOU
PRUNEAUX D'AGEN



APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE

NOIX DU PERIGORD
PIMENT D'ESPELETTE - EZPELETAKO BIPERRA
POMME DE TERRE DE L'ÎLE DE RÉ
POMME DU LIMOUSIN
HUILE DE NOIX DU PÉRIGORD



LABEL ROUGE

FRAISE
KIWI HAYWARD
MARRON
PIMENT DOUX
REINE-CLAUDE

2 157

TONNES DE FRUITS ET LÉGUMES PRODUITS ET COMMERCIALISÉS **SOUS LABEL ROUGE** EN NOUVELLE-AQUITAINE

2 474

PRODUCTEURS SOUS SIQO (HORS BIO)

2 107
PRODUCTEURS DE FRUITS

367
PRODUCTEURS DE LÉGUMES



SOIT **26,5%**

DES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES DE NOUVELLE-AQUITAINE

81

ATELIERS DE TRI ET CONDITIONNEMENT

130

TRANSFORMATEURS



136

MILLIONS D'EUROS CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS BIO)

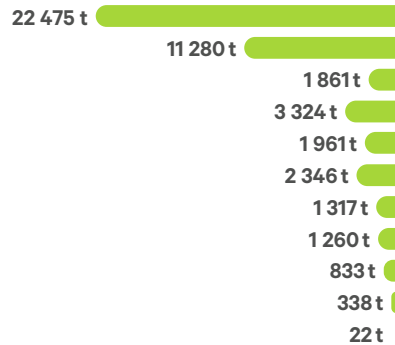
33,5%

DES PRODUCTEURS FRANÇAIS SOUS SIQO SONT NÉO-AQUITAINS

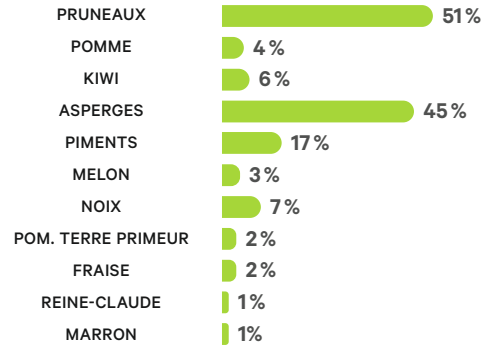
POURCENTAGES DES PRODUITS SOUS SIQO EN FRANCE PROVENANT DE NOUVELLE-AQUITAINE (HORS BIO)

100%	DES PRUNEAUX	LA NOUVELLE-AQUITAINE REPRÉSENTE
100%	DES PIMENTS	
99%	DES CONDIMENTS/ÉPICES (AUTRE QUE LE SEL)	34% FRUITS
100%	DES KIWIS	13% LÉGUMES
100%	DES ASPERGES	DU CHIFFRE D'AFFAIRES NATIONAL DES SIQO (HORS BIO)
70%	DES POMMES	
48%	DES POMMES DE TERRE	
50%	DES MELONS	

PRODUCTION SIQO EN NOUVELLE-AQUITAINE (47 017 TONNES)



PART SIQO DANS PRODUCTION TOTALE NOUVELLE-AQUITAINE



1 753

PRODUCTEURS DE FRUITS

1 520

PRODUCTEURS DE LÉGUMES



29%

DES SURFACES RÉGIONALES EN FRUITS BIO (CONTRE 28% EN FRANCE)



9%

DES SURFACES RÉGIONALES EN LÉGUMES BIO (CONTRE 10% EN FRANCE)

PRODUITS LAITIERS

4 PRODUITS SOUS SIGE OFFICIEL DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE



INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE



APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE

TOMME DES PYRÉNÉES

BEURRE CHARENTES-POITOU
CHABICHOU DU POITOU
OSSAU-IRATY

3 196

PRODUCTEURS SOUS SIQO (HORS BIO)

DONT **175**
TRANSFORMATEURS À LA FERME

16
TRANSFORMATEURS EN LAITERIE

13
AFFINEURS EXCLUSIFS



SOIT **71%**

DES PRODUCTEURS DE LAIT DE NOUVELLE-AQUITAINE



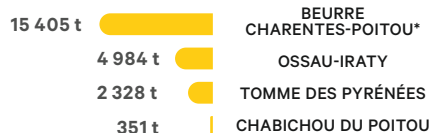
178 MILLIONS D'EUROS CHIFFRE D'AFFAIRES

20% DES PRODUCTEURS FRANÇAIS SOUS SIQO (HORS BIO) SONT NÉO-AQUITAINS

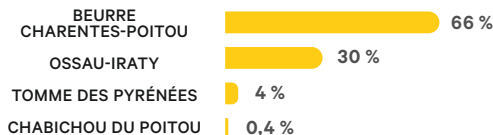
100% DES FROMAGES DE BREBIS FRANÇAIS PÂTE PRESSÉE NON CUITE SOUS SIQO (HORS BIO) SONT NÉO-AQUITAINS

Les statistiques SIQO portent sur les volumes transformés en Nouvelle-Aquitaine, et non sur le lait collecté dans la région et transformé en SIQO ailleurs ; cela sous-estime le poids de la région en fromage de vache.

PRODUCTION SIQO (HORS BIO) EN NOUVELLE-AQUITAINE (23 068 TONNES)

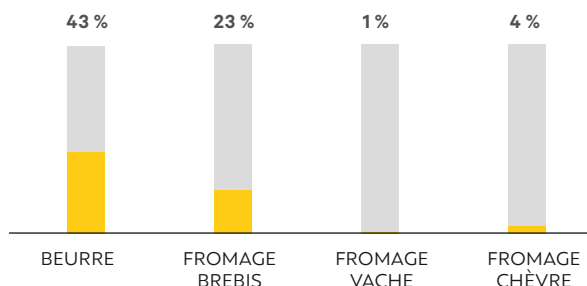


PART DES SIQO (HORS BIO) DANS PRODUCTION TOTALE NOUVELLE-AQUITAINE



*Seuls les producteurs néo-aquitains ont été considérés dans le bassin Charentes-Poitou

Dans le chiffre d'affaires national sous SIQO (hors bio), la Nouvelle-Aquitaine représente en pourcentage :



VACHES LAITIÈRES

282
ÉLEVEURS

5,9%
DU CHEPTEL RÉGIONAL EST EN BIO



BREBIS LAITIÈRES

87
ÉLEVEURS

3,9%
DU CHEPTEL RÉGIONAL EST EN BIO



CHÈVRES LAITIÈRES

160
ÉLEVEURS

5,4%
DU CHEPTEL RÉGIONAL EST EN BIO

VOLAILLES ET PALMIPÈDES

111 PRODUITS SOUS SIGNE OFFICIEL
DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE



INDICATION
GÉOGRAPHIQUE
PROTÉGÉE

CANARD À FOIE GRAS DU SUD-OUEST
(CHALOSSE, GASCOGNE, GERS,
LANDES, PÉRIGORD, QUERCY)
CHAPON DU PÉRIGORD
POULARDE DU PÉRIGORD

POULET DU PÉRIGORD
VOLAILLES DE GASCOGNE
VOLAILLES DES LANDES
VOLAILLES DU BÉARN
VOLAILLES DU GERS



LABEL ROUGE

CANARD GRAS
CANARD
FOIE GRAS
OIE
ŒUFS DE POULE
CAILLE
MINI-CHAPON

CHAPON
DINDE
PINTADE
POULET
POULARDE
LAPIN

22,4 %

DES VOLAILLES ET PALMIPÈDES
FRANÇAIS SOUS SIQO
PROVIENNENT
DE NOUVELLE-AQUITAINE

1 087

ÉLEVAGES DE VOLAILLES ET ŒUFS
SOUS SIQO (HORS BIO)



SOIT
43%

DES ÉLEVAGES DE VOLAILLES ET ŒUFS
DE NOUVELLE-AQUITAINE

1 303

ÉLEVAGES DE PALMIPÈDES GRAS
SOUS SIQO (HORS BIO)

DONT **38**

ABATTEURS



SOIT
62%

DES ÉLEVAGES DE CANARDS GRAS
DE NOUVELLE-AQUITAINE



955 MILLIONS D'EUROS
CHIFFRE D'AFFAIRES

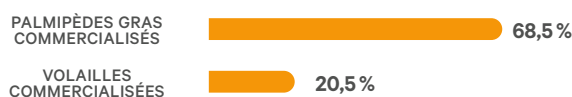
549 M€ VOLAILLES ET ŒUFS

406 M€ PALMIPÈDES GRAS

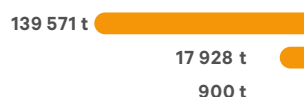
PART DES ÉLEVAGES DE NOUVELLE-AQUITAINE
SOUS SIQO (HORS BIO) AU NIVEAU NATIONAL



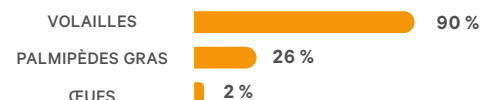
PART DES ÉLEVAGES SOUS SIQO (HORS BIO)
EN NOUVELLE-AQUITAINE



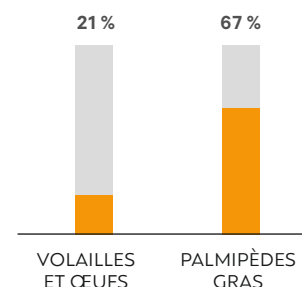
PRODUCTION SIQO (HORS BIO)
EN NOUVELLE-AQUITAINE
(158 399 TONNES)



PART DES SIQO (HORS BIO)
DANS PRODUCTION TOTALE
NOUVELLE-AQUITAINE



Dans le chiffre d'affaires
national sous SIQO (hors bio),
la Nouvelle-Aquitaine
représente en pourcentage :



POULET

231
EXPLOITATIONS BIO

4,7 %
DES POULETS PRODUITS
DANS LA RÉGION SONT BIO
(CONTRE 0,9% EN FRANCE)



ŒUFS

272
EXPLOITATIONS BIO

29,3 %
DES POULES PONDEUSES
DANS LA RÉGION SONT BIO
(CONTRE 19,1% EN FRANCE)



VIANDES ET CHARCUTERIES

77 PRODUITS SOUS SIGNE OFFICIEL DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE



INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

AGNEAU DE LAIT DES PYRÉNÉES
AGNEAU DE PAUILLAC
AGNEAU DU LIMOUSIN
AGNEAU DU PÉRIGORD
AGNEAU DU POITOU-CHARENTES
BŒUF DE BAZAS
BŒUF DE CHALOSSE



APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE

JAMBON DU KINTOA
JAMBON NOIR DE BIGORRE
KINTOA



LABEL ROUGE

VIANDE DE GROS BOVINS DE BOUCHERIE
VIANDE DE VEAU
VIANDE D'AGNEAU
VIANDE DE PORC
CHARCUTERIES

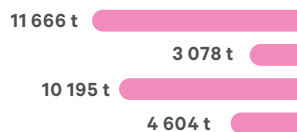
17,4 %

DES VIANDES ET CHARCUTERIES LABEL ROUGE FRANÇAISES PROVIENNENT DE NOUVELLE-AQUITAINE

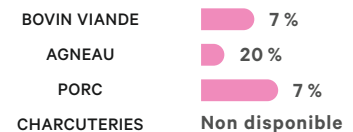
5 763 ÉLEVAGES BOVINS VIANDE SOUS SIQO (HORS BIO)



PRODUCTION SIQO (HORS BIO) EN NOUVELLE-AQUITAINE (29 543 TONNES)



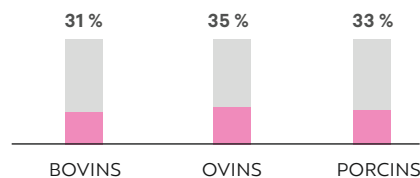
PART DES SIQO DANS PRODUCTION TOTALE NOUVELLE-AQUITAINE



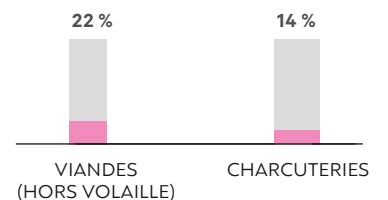
2 196 ÉLEVAGES OVINS VIANDE SOUS SIQO (HORS BIO)



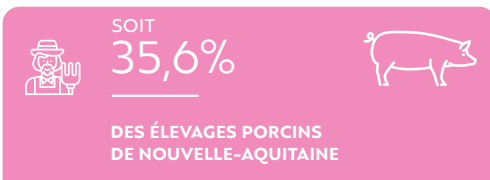
PART DES ÉLEVAGES DE NOUVELLE-AQUITAINE SOUS SIQO (HORS BIO) AU NIVEAU NATIONAL



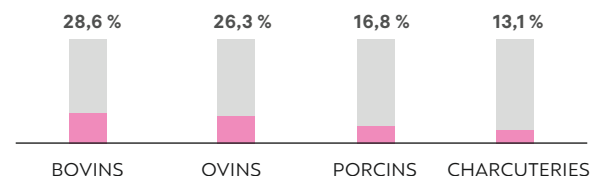
PART DES VOLUMES DE NOUVELLE-AQUITAINE COMMERCIALISÉS SOUS SIQO (HORS BIO) AU NIVEAU NATIONAL



775 ÉLEVAGES PORCINS SOUS SIQO (HORS BIO)



Dans le chiffre d'affaires national sous SIQO (hors bio), la Nouvelle-Aquitaine représente en pourcentage :



185 MILLIONS D'EUROS CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS BIO)

74 M€ BOVINS

32 M€ PORCINS

27 M€ OVINS

52 M€ CHARCUTERIES



BOVINS VIANDES

863 ÉLEVEURS

4,1%

DES BOVINS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE (CONTRE 5,30% EN FRANCE)

OVINS VIANDES

378 ÉLEVEURS

5,9%

D'OVINS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE (CONTRE 4,90% EN FRANCE)

PORCS

105 ÉLEVEURS

8,2%

DES PORCS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE (CONTRE 1,70% EN FRANCE)

PRODUITS DIVERS

14 PRODUITS SOUS SIGNE OFFICIEL DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE



PRODUITS DE LA MER



INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

HUÎTRES MARENNES OLÉRON



LABEL ROUGE

HUÎTRES FINES DE CLAIRES VERTES
HUÎTRES POUSSE EN CLAIRE
MOULES DE FILIÈRES ÉLEVÉES EN PLEINE MER
SAUMON ATLANTIQUE
MAIGRE D'AQUACULTURE MARINE



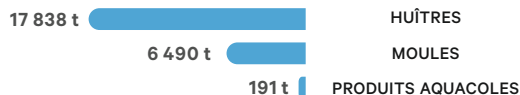
SPÉCIALITÉ TRADITIONNELLE GARANTIE

MOULES DE BOUCHOT

220

OPÉRATEURS HABILITÉS EN OSTRÉICULTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

PRODUCTION SIQO (HORS BIO) EN NOUVELLE-AQUITAINE (24 519 TONNES)



SOIT 100 %

DES HUÎTRES FRANÇAISES SOUS SIQO (HORS BIO)

66

OPÉRATEURS HABILITÉS EN MYTILICULTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

SOIT 42,3 %

DES OPÉRATEURS HABILITÉS EN OSTRÉICULTURE ET MYTILICULTURE EN FRANCE



SOIT 13,2 %

DES MOULES FRANÇAISES SOUS SIQO (HORS BIO)

€108,4 MILLIONS D'EUROS CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS BIO)

92,6 M€ HUÎTRES

14,3 M€ MOULES

1,5 M€ POISSONS

SEL



INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

SEL DE SALIES-DE-BÉARN



FARINE



LABEL ROUGE

FARINE DE MEULE
FARINE PANIFIABLE POUR PAIN COURANT
FARINE POUR PAIN DE TRADITION FRANÇAISE



BRIOCHE



LABEL ROUGE

BRIOCHE



INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

BRIOCHE VENDÉENNE



1523 t

PRODUCTION SOUS SIQO (HORS BIO)



1,6 MILLIONS D'EUROS CHIFFRE D'AFFAIRES

7,4 %

DES PRODUCTIONS FRANÇAISES SOUS SIQO SONT NÉO-AQUITAINES

22 950 t

PRODUCTION SOUS SIQO (HORS BIO)



12,9 MILLIONS D'EUROS CHIFFRE D'AFFAIRES

14,9 %

DES PRODUCTIONS FRANÇAISES SOUS SIQO SONT NÉO-AQUITAINES

880 t

PRODUCTION SOUS SIQO (HORS BIO)



3,8 MILLIONS D'EUROS CHIFFRE D'AFFAIRES

25 %

DES PRODUCTIONS FRANÇAISES SOUS SIQO SONT NÉO-AQUITAINES

VINS ET EAUX-DE-VIE

78 PRODUITS SOUS SIGNE OFFICIEL
DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE



63



APPELLATION
D'ORIGINE
PROTÉGÉE

VINS AOC/AOP GIRONDE	VOLUMES REVENDIQUÉS EN hl
BARSAC	4 661
BLAYE	619
BORDEAUX	2158 002
BORDEAUX SUPÉRIEUR	550 092
CADILLAC	1 868
CANON FRONSAC	9 117
CÉRON	489
CÔTES DE BORDEAUX	48 310
CÔTES DE BORDEAUX BLAYE	257 655
CÔTES DE BORDEAUX CADILLAC	50 870
CÔTES DE BORDEAUX CASTILLON	82 010
CÔTES DE BORDEAUX FRANCS	14 519
CÔTES DE BORDEAUX SAINT-MACAIRE	989
CÔTES DE BOURG, BOURG ET BOURGEOIS	156 770
CRÉMANT DE BORDEAUX	56 954
ENTRE-DEUX-MER	77 701
FRONSAC	33 648
GRAVES	151 031
GRAVES DE VAYRES	14 500
GRAVES SUPÉRIEURES	4 288
HAUT-MÉDOC	234 202
LALANDE-DE-POMEROL	50 504
LISTRAC-MÉDOC	13 062
LOUPIAC	8 558
LUSSAC SAINT-EMILION	65 268
MARGAUX	74 120
MÉDOC	202 731
MONTAGNE-SAINT-EMILION	70 861
MOULIS OU MOULIS-EN-MÉDOC	23 814
PAUILLAC	53 317
PESSAC-LÉOGNAN	88 623
POMEROL	33 933
PREMIÈRES CÔTES DE BORDEAUX	2 407
PUISSEGUIN SAINT-EMILION	32 210
SAINTE-CROIX-DU-MONT	9 342
SAINTE-FOY-BORDEAUX	8 573
SAINTE-EMILION	56 022
SAINTE-EMILION GRAND CRU	176 347
SAINTE-ESTÈPHE	60 456
SAINTE-GEORGES-SAINT-EMILION	9 298
SAINTE-JULIEN	40 846
SAUTERNES	21 963
TOTAL AOC-AOP GIRONDE	5 010 550

9



INDICATION
GÉOGRAPHIQUE
PROTÉGÉE

AUTRES VINS AOC/AOP	VOLUMES REVENDIQUÉS EN hl
BÉARN	9 513
BERGERAC	238 417
BRULHOIS	2 602
BUZET	97 964
CÔTES DE BERGERAC	56 746
CÔTES DE DURAS	61 896
CÔTES DE MONTRAVEL	1 197
CÔTES DU MARMANDAIS	47 639
HAUT-MONTRAVEL	3,5
HAUT-POITOU	7 166
IROULÉGUY	6 556
JURANÇON	48 197
MADIRAN**	45 128
MONBAZILLAC	63 630
MONTRAVEL	4 093
PACHERENC DU VIC-BILH**	7 757
PÉCHARMANT	16 788
ROSETTE	1 318
SAUSSIGNAC	430
TURSAN	11 876
CORRÈZE	378
TOTAL AUTRES AOC-AOP	729 295

VINS IGP	VOLUMES REVENDIQUÉS EN hl
AGENAIS	2 498
ATLANTIQUE	33 012
CHARENTAIS	58 877
COMTÉ TOLOSAN**	27 457
CÔTES DE GASCOGNE**	109 700
HAUTE-VIENNE	34
LANDES	21 480
PÉRIGORD	20 334
THÉZAC-PERRICARD	1 505
TOTAL IGP	274 897

45 500*
EMPLOIS

DONT **9 500**
NON SALARIÉS

24 000
SALARIÉS AGRICOLES
PERMANENTS

4 500
SALARIÉS DANS
L'INDUSTRIE DES BOISSONS

7 500
ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
DE SALARIÉS SAISONNIERS

*Résultats d'une étude
DRAAF/INSEE publiée
en 2018

NB: Les volumes revendiqués ne
sont pas les volumes commercialisés
mais ceux déclarés à l'INAO.

6



EAUX-DE-VIE

VOLUMES EN hl

COGNAC* **	856 844
ARMAGNAC* **	1 982
FINE BORDEAUX* **	8
LIQUEUR	
CASSIS DE SAINTONGE	27
VINS DE LIQUEUR	
PINEAU DES CHARENTES	56 253
FLOC DE GASCOGNE**	576

* en hl d'alcool pur. ** seuls les producteurs
de Nouvelle-Aquitaine ont été pris en compte.

12 260

VITICULTEURS SONT ENGAGÉS
DANS AU MOINS UN SIQO
EN NOUVELLE-AQUITAINE



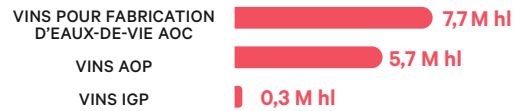
SOIT
16,5%

DES VITICULTEURS FRANÇAIS
PRODUISANT POUR UN SIQO

97 %

DES VOLUMES DE VINS PRODUITS
EN NOUVELLE-AQUITAINE
SONT VALORISÉS EN SIQO

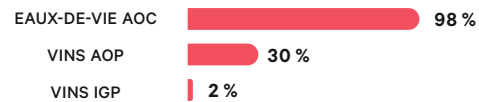
VOLUMES REVENDIQUÉS SOUS SIQO EN NOUVELLE-AQUITAINE
EN MILLIONS D'HL (13,9 MILLIONS D'HL)



RÉPARTITION DES VOLUMES
DE VIN PRODUITS

	NOUVELLE-AQUITAINE	FRANCE
VINS AOP	41 %	46 %
VINS POUR EAUX-DE-VIE AOC	54 %	19 %
VINS IGP	2 %	29 %
VINS SANS IG	3 %	6 %

PART DES VOLUMES NOUVELLE-AQUITAINE
SOUS SIQO AU NIVEAU NATIONAL



1262

EXPLOITATIONS VITICOLES
BIOLOGIQUES EN
NOUVELLE-AQUITAINE

SOIT **16,8 %**
DES EXPLOITATIONS
VITICOLES ET DES VIGNES
FRANÇAISES EN AB

19 733 ha
DE VIGNES CERTIFIÉES BIO
OU EN COURS
DE CERTIFICATION
EN NOUVELLE-AQUITAINE

SOIT **8,9 %**
DES SURFACES TOTALES
EN VIGNES DE LA RÉGION
(CONTRE 14,9% À L'ÉCHELLE
NATIONALE)

MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS

Opérateurs :

Les opérateurs pris en compte dans ce document peuvent être :

- des opérateurs producteurs primaires : agriculteurs, viticulteurs, éleveurs, ostréiculteurs...
- des opérateurs avals : abattoirs, ateliers de découpe, ateliers de transformation...

Chiffre d'affaires et volumes :

Les chiffres d'affaires sont estimés à la première mise en marché : en sortie d'abattoir pour les viandes et les volailles, en sortie de conditionnement/transformation pour les autres produits.

SÉLECTION DES SIQO ATTRIBUÉS À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Un SIQO est rattaché à la région si plus de 19% de ses opérateurs habilités se situent en Nouvelle-Aquitaine. Le calcul ne prend pas en compte les distributeurs et les opérateurs de l'amont (fabricants d'aliments, accouveurs). En revanche, pour la filière viande, les naisseurs et éleveurs de poulettes sont pris en compte. Deux exceptions ont été faites : l'AOP Floc de Gascogne, prolongement de l'Armagnac et les IGP Côtes de Gascogne et Comté Tolosan qui concernent un nombre important d'opérateurs, ont été retenues même si moins de 19 % des opérateurs habilités sont localisés en Nouvelle-Aquitaine.

SOURCES MOBILISÉES

- **INAO** pour les nombres d'opérateurs habilités, volumes et chiffres d'affaires des produits sous SIQO hors bio
- **Agence Bio** pour les nombres de producteurs engagés, leurs cheptels et surfaces de production
- le casier viticole informatisé mis à disposition par **les Douanes** pour les statistiques viticoles
- **Agreste** avec la **SAA**, le **recensement agricole 2010**, pour les données générales sur l'agriculture en Nouvelle-Aquitaine.
- le **relevé des SIQO viticoles** mis à disposition de l'INAO pour les statistiques viticoles.

ESTIMATIONS DES VOLUMES ET DES CHIFFRES D'AFFAIRES RÉGIONAUX DES SIQO

- Pour chaque AOP/AOC et IGP retenues :

- si au moins 80 % des opérateurs sont localisés en Nouvelle-Aquitaine, les volumes et chiffres d'affaires totaux du SIQO sont comptabilisés ;
- si moins de 80 % des opérateurs sont localisés en Nouvelle-Aquitaine, les volumes et chiffres d'affaires sont estimés au prorata de ce pourcentage ;

- pour chaque Label Rouge retenu :

l'estimation des volumes et chiffres d'affaires est faite au prorata du pourcentage d'opérateurs localisés en Nouvelle-Aquitaine.

L'année de référence retenue est 2019.



MÉMENTO

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DES SIGNES
OFFICIELS DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE (SIQO)
DE NOUVELLE-AQUITAINE



PLUS D'INFOS SUR :

INAO.GOUV.FR
DRAAF.NOUVELLE-AQUITAINE.AGRICULTURE.GOUV.FR
NOUVELLE-AQUITAINE.CHAMBRES-AGRICULTURE.FR
NOUVELLE-AQUITAINE.FR
PRODUITS-DE-NOUVELLE-AQUITAINE.FR